

Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, l'index pour notre entreprise, doit être calculé à partir de **4 indicateurs**.
(Ecart de rémunération femmes-hommes / Ecart dans la proportion des femmes et hommes augmentés / Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité / Nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes Rémunérations).

L'objectif de la mesure est de supprimer, s'il y a lieu, les disparités pouvant exister dans le monde du travail entre les femmes et les hommes. Cet index donne une note sur 100 points. Lorsqu'une société n'atteint pas un score de 75 points, elle doit se mettre en conformité dans un délai de 3 ans.

Résultats pour ZF Autocruise France SAS :

Ce résultat a été calculé pour la période de référence retenue, du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023.

90 points / 100 points

Ce score, au dessus des 75 points requis, témoigne de l'efficacité de notre vision, de notre culture et de nos pratiques en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	4,5	35	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,0	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			90		100
INDEX (sur 100 points)			90		100